

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance ordinaire du 8 Décembre 2022  
à la Mairie de Montfort-le-Gesnois

Délibération n° 2022-12-12

<u>Date de convocation</u> : 5 <sup>er</sup> Décembre 2022	<u>Le quorum étant atteint</u> :
<u>Président de séance</u> : Anthony TRIFAUT	Conseillers en exercice : 23
<u>Secrétaire de séance</u> : Gaëtan RENAULT	Présents : 19 Représentés : 4
	Absents : Non participations : 0
<u>Affichée le</u> : 09/12/2022	<u>Résultat du vote, au scrutin ordinaire</u>
	<u>et après débats contradictoires</u> :
	Votes pour : 22 Abstentions : 1
	Votes contre : 0 Non participations : 0

Présents : Yvette BULOUP, Annick CHARTRAIN, Philippe CHARPENTIER Philippe COUDRAY, Christiane COULON, Annie DARAUULT, Marie-Line FOUCHER, Stéphane FOUQUET, Stéphane GEORGET, Léa GUYON, Emmanuelle LEROUX, Milène LEPROUST, Mélanie MACE, Laurent MAILLARD, Christian MAUCOURT, Gaëtan RENAULT, Jonathan REYT, Olivier RODAIS, Chloé ROGARD, Marianne ROHART, Anthony TRIFAUT.

Vote par procuration : Didier DREUX donne pouvoir à Stéphane FOUQUET, Chloé ROGARD donne pouvoir à Stéphane GEORGET, Emilie PERDEREAU donne pouvoir à Christiane COULON

Absents non représentés : néant

### Validation du programme d'investissement pluriannuel de travaux du schéma directeur d'assainissement

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Montfort-le-Gesnois a engagé une étude de son système d'assainissement, dont le précédent diagnostic a été réalisé en 2002. L'exploitation du système d'assainissement collectif composé de 21,7 km de réseaux mixtes (unitaire et séparatif) aboutissant à une station d'épuration de 4 000 EH, a été confié à Véolia (contrat de DSP du 1<sup>er</sup> juillet 2011 pour une durée de 12 ans).

L'objet de cette étude consistait à réaliser le diagnostic du fonctionnement du réseau eaux usées et de la station d'épuration en caractérisant :

- Les flux hydrauliques et de pollution collectés, traités et rejetés dans le milieu naturel,
- Les quantités d'eaux usées non collectées du fait des mauvais branchements,
- L'état structurel du réseau et de la station d'épuration,
- Le fonctionnement du réseau et de la station au regard des flux collectés et de leur variabilité dans le temps (nappes hautes, période pluvieuse),
- L'impact des rejets sur le milieu récepteur ;

Le schéma directeur d'assainissement visant à réduire les dysfonctionnements, avec un programme pluriannuel et hiérarchisé d'investissements et de travaux pour réduire l'impact des rejets de pollution sur le milieu récepteur, conformément aux objectifs du SDAGE Loire Bretagne.

L'étude vise également à compléter le dispositif d'auto surveillance et de diagnostic permanent du système d'assainissement ainsi que sa gestion patrimoniale, en application de la loi Grenelle 2.

- Phase1 : État des lieux des données disponibles et pré-diagnostic des systèmes d'assainissement,
- Phase 2 : Campagnes de mesures,
- Phase 3 : Localisation précise des anomalies et des dysfonctionnements du réseau,
- Phase 4 : Bilan du fonctionnement du système d'assainissement - Diagnostic,
- Phase 5 : Élaboration du schéma directeur d'assainissement collectif.

La restitution de la phase 5 a été présentée aux élus du comité de pilotage en date du 20 octobre et 24 novembre 2022 ainsi qu'aux élus du conseil municipal le mardi 6 décembre 2022.

La programmation de travaux permettant d'arriver à une conformité du système a ainsi été élaboré à la fois avec les contraintes techniques et les obligations réglementaire de la note technique du 7 septembre 2015 complétant l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015.

**La note technique du 7 septembre 2015 (en complément de l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015) précise les critères de conformité du fonctionnement des réseaux unitaires, en termes de déversements maximaux par temps de pluie par an :**

- **Soit moins de 5% des volumes d'eaux usées produits,**
- **Soit moins de 5% des flux de pollution (kg DBO5) produits,**
- **Soit moins de 20 jours de déversements.**

La programmation de travaux issue de ce schéma se résume ainsi :

MONTRORT-LE-GEZNOIS: Programme pluriannuel des travaux proposés sur le système d'assainissement

		Situation actuelle moyenne						
			200 m3/j	32.5 ha	26.4%	128	-	
Priorité	Échéance	Désignation des travaux	Gestion	Gain ECPP	Gain SA	% dév.	Nb dév./an	Total €HT
1	2023-24	Reprise du canal de comptage en entrée station	X					20 000
1		Mise à niveau de l'autosurveillance (PR Pécardière et PR La Vallée)	X					10 000
1		Réhausse de 6 déversoirs	X			23.2%	112	30 000
1		Mesures des débits sur 4 déversoirs (DO2, DO4, DO7 et DO9)	X					20 000
1		Etanchement du PR Beucher et du dessableur de La Vallée		-2				10 000
1		Travaux de réhabilitation arrivée station (aval DO Broutelle)		-61				3 000
1		Bassin d'orage Prés (200 m3 - vidange à 75 m3/h)		-18		21.0%	112	294 000
1		Refolement BO Prés (85 m3/h - DN140)			48 000			
1		Dossier administratif de type porter-à-connaissance	X					20 000
		<b>Sous-total priorité 1</b>						<b>455 000</b>
2	2024-25	Mise en séparatif amont DO4 La vallée		-13	-6.2	16.0%	107	630 000
2		Travaux de réhabilitation route de La Vallée (1400 m)		-7				420 000
		<b>Sous-total priorité 2</b>						<b>1 050 000</b>
3	2026	Mise en séparatif ZA Pécardière (DO1 et DO2)		-11	-6.3	7.3%	72	735 000
3		Mise en séparatif amont DO7 Broutelle		-18	-3.7	3.5%	48	770 000
		<b>Sous-total priorité 3</b>						<b>1 505 000</b>
4	2027-28	Travaux de réhabilitation amont PR Saint-Corneille (850m)		-17				255 000
		<b>Sous-total priorité 4</b>						<b>255 000</b>
		<b>TOTAL du programme de travaux</b>						<b>3 265 000</b>

Version du 25 novembre 2022

Travaux pour le raccordement du Parc des Sittelles	Total €HT
Renforcement des PR Gare, Beucher et Pécardière (+ 10 m3/h) pour raccordement de Sittelles (eaux de lavage)	30 000
Extension la capacité de la station d'épuration pour 230 EH	130 000
<b>Sous-total raccordement Parc des Sittelles</b>	<b>160 000</b>

Au regard de cette programmation, il convient d'arrêter un plan pluriannuel d'investissements nécessaire au lancement des études, à la recherche de subventions mais également à la programmation financière de ces investissements sur le budget d'assainissement.

Compte tenu des études à engager et de la durée des travaux à réaliser, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le plan pluriannuel suivant :

- 2023-2024 : Mise en œuvre de la sous priorité 1
- 2024-2025 : Mise en œuvre de la sous priorité 2
- 2025-2027 : Mise en œuvre de la sous priorité 3
- 2027-2028 : Mise en œuvre de la sous priorité 4

Monsieur le Maire précise que la prospective financière fera l'objet d'une validation en commission des finances et d'une inscription budgétaire au budget primitif 2023.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide la programmation de travaux ci-dessus sous condition du maintien de l'ensemble des OAP au PLUi**

Pour extrait conforme,

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
**Anthony TRIFAUT**



Le Secrétaire de Séance  
**Gaëtan RENAULT**